



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1715-21 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1715-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 20 juillet 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1715-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3) aux usages de la zone C-531 et leurs normes afférentes.**

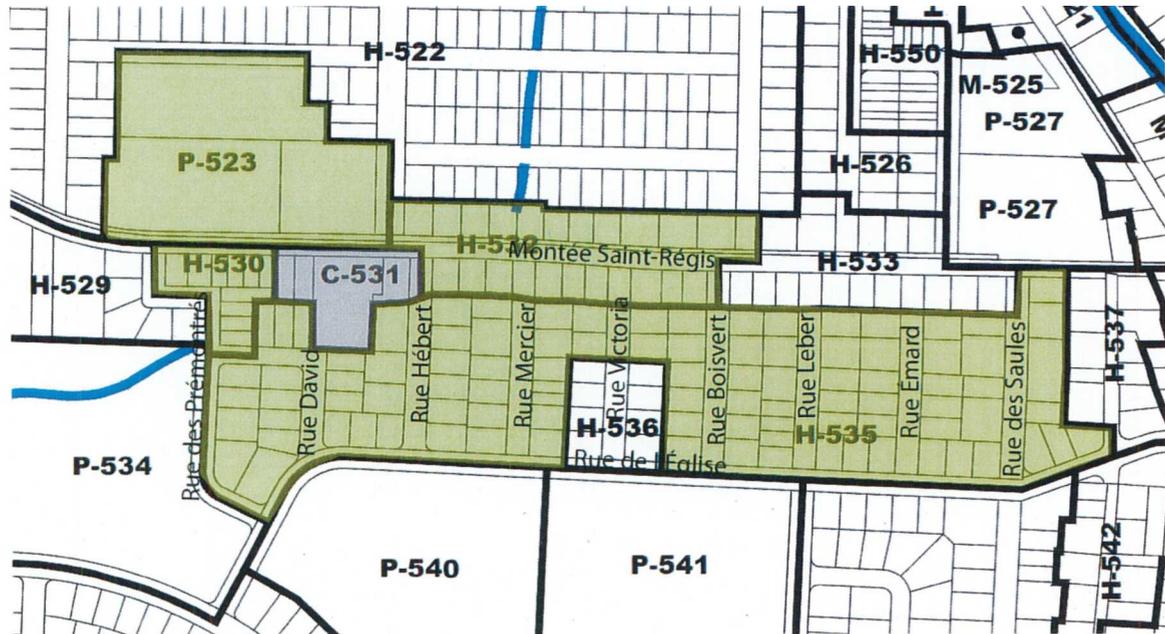
Conformément à la loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnels d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- D'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3) » en possibilité de projet intégré et leurs normes afférentes (terrain, bâtiment et dispositions particulières) dans la zone C-531.



Ce projet de règlement concerne la zone C-531, laquelle est montrée en gris au croquis suivant :



(Pour la vidéo explicative du projet, cliquez [ici](#))

Que toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@saint-constant.ca](mailto:greffe@saint-constant.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et greffe, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à l'arrière du bâtiment, **pour une période de quinze (15) jours**, suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 août 2021, 23h59.

Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil.

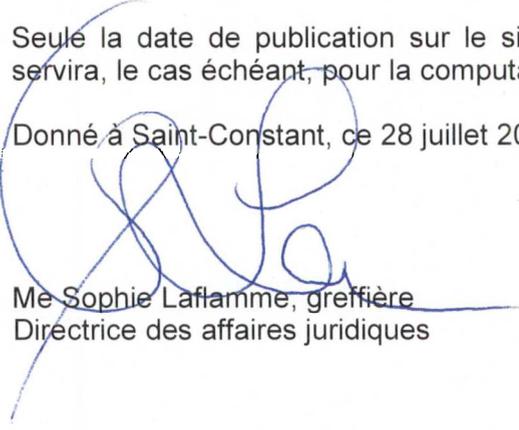
Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont présentés dans une capsule vidéo disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics ». Ce projet de règlement peut également être consulté sur notre site Internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations ou pour toutes questions concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, au numéro (450) 638-2010 poste 7223.

Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 28 juillet 2021.

  
Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques